

MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018

Réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2018 à 20h30 à la Mairie de Champrond-en-Perchet, sous la présidence de M. Daniel BOSSION, Maire.

Est absent excusé : M. BOUVIER.

M. BURON est désigné en qualité de secrétaire.

1. **Compte-rendu** – Lecture est donnée du compte-rendu du 10 avril 2018. Avant de procéder aux signatures, Mme GAIENIER fait remarquer qu'il n'est pas fait mention de la démission de Mme COCHEREAU du 12 avril 2018.

Monsieur le Maire confirme avoir reçu la démission de Mme COCHEREAU en date du 12 avril et avoir immédiatement transmis celle-ci à Monsieur le Sous-Préfet conformément à la législation.

2. **Représentants de la Commune à la CLECT de la CDC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Daniel BOSSION, membre titulaire et Monsieur Alain DORCHENE, membre suppléant pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes.

3. **Prix du repas à la cantine scolaire**

En accord avec la commune de Brunelles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le prix du repas de la cantine scolaire à 2,80 €uros à compter de la rentrée scolaire 2018.

4. **Loyer du logement communal**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal revalorise le montant du loyer du logement communal à compter du 1^{er} octobre 2018.

5. **Numérotation des lieux-dits**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire communal et pour permettre à chaque abonné potentiel d'être éligible, il est impératif que chaque habitation possède un identifiant unique, se traduisant par l'attribution d'un numéro associé à un nom de voie.

Pour répondre à cette obligation, le Conseil Municipal approuve de procéder à la numérotation de l'ensemble des habitations se situant dans les lieux-dits suivants : Les Salles, Le Clos, La Lune Noire, L'Argenterie, La Cour aux Guillers, Les Arpents, Les Loges, Le Grand Champrond, La Flaudière, Bray, La Corbinière, Les Brosses, La Bouillère, La Jubaudière, Les Prés, Les Gestières, La Petite Vove, La Vove, La Rousselière, La Morlière, Les Pottiers, La Grande Maison, La Grange, La Motte, La Bahulière, La Maréchalière, Nigelles.

Le numérotage des maisons exécuté pour la première fois sera à la charge de la commune mais son entretien restera à la charge du propriétaire.

6. Travaux d'élagage

L'élagage des chemins communaux sera confié à l'entreprise Fauchage-Elagage du Perche. Par ailleurs, un arbre, sur l'un des ronds-points allée Désiré Huard, menaçant de tomber, le devis de l'entreprise LEDRU pour procéder à son abattage est validé.

7. Travaux salle communale – école maternelle

Décision est prise de lancer une consultation d'entreprises pour les travaux de mise en accessibilité de la salle communale aux personnes à mobilité réduite.

Le taux des subventions accordées représente 80 % du montant estimé des travaux.

Une vérification de l'ensemble des installations électriques de l'école maternelle a été réalisée. Au vu du rapport transmis par le bureau d'études, un devis sera sollicité pour la réalisation des différentes mises aux normes.

8. Tour de France

A ce jour, aucune nouvelle information n'est parvenue en Mairie concernant le passage du Tour de France dans la Commune le vendredi 13 juillet 2018. Le passage de la caravane est prévu aux environs de 14h et le passage des cyclistes entre 16h et 16h25. Tous les accès donnant sur le passage des cyclistes seront fermés de 12h à 17h.

9. Informations et questions diverses

- Le tirage au sort des jurés d'assises s'est déroulé à Margon le 17/05 : trois Champronnais figurent parmi ces personnes.
- Les travaux de renouvellement de la couche de roulement de la RD922 sont en cours de réalisation.
- L'agent de restauration scolaire en congé maladie pour plusieurs semaines cause des difficultés d'organisation dans le service. En attendant de pouvoir recruter une personne ayant de l'expérience dans ce métier, les repas sont préparés par les agents de la commune de Brunelles.
- L'étude du PLUi se poursuit : des recensements ont été effectués dans chacune des communes. Une prochaine réunion doit se tenir avec le Parc Naturel Régional du Perche pour présenter la méthodologie de leur mission, à savoir l'élaboration de la trame verte et bleue, l'élaboration de l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale.
- La demande de subvention pour l'organisation du Comice Agricole les 16 et 17 juin à Senonches est refusée.
- Les remerciements de La Forme pour Tous pour l'octroi de la subvention sont transmis.
- L'assemblée générale du FCCB se tiendra le 1^{er} juin à 19h00 au restaurant La Forge.
- Le problème de surconsommation enregistrée au compteur général de distribution d'eau potable au lieu-dit La Grande Maison n'est toujours pas solutionné.
- Monsieur le Maire confirme que la proposition qu'un représentant d'ENEDIS vienne présenter en Conseil Municipal le fonctionnement des compteurs Linky est toujours d'actualité.

Compte-rendu rédigé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.